

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 24 novembre 2022 au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : Mesdames Myriam Sauvé, Véronique Lefebvre et Josée Grenier, conseillères, messieurs François Deschamps, Claude Lepage et Michel Joly, conseillers, et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Brazeau, maire.

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes invités à participer à une session extraordinaire du Conseil municipal convoquée par monsieur le maire, Sylvain Brazeau, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, au **65, route 338, jeudi, le 24 novembre 2022, à 15h30.**

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

1. Introduction;
2. Octroi de contrat –Services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des conduites des rues Sauvé, Delisle et Pauline
3. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 290 créant une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructure de voirie, de même que toutes autres dépenses relatives au service de la voirie
4. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 291 créant une réserve financière pour la valorisation du territoire
5. Adoption - Règlement numéro 289 créant une réserve pour la réfection (incluant l'agrandissement) et l'entretien des bâtiments municipaux
6. Période de questions
7. Levée de la session extraordinaire du 24 novembre 2022.

DONNÉ aux Coteaux, ce 21^e jour du mois de novembre deux mille vingt-deux.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière

INTRODUCTION

Monsieur Sylvain Brazeau, maire, a ouvert l'assemblée à 19 h 50 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

22-11-8179 Adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 24 novembre 2022.

IL EST RÉSOLU,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 novembre 2022 tel que présenté.

.... **ADOPTÉE**

22-11-8180 Octroi de contrat –Services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des conduites des rues Sauvé, Delisle et Pauline

ATTENDU QUE la Municipalité des Coteaux a procédé par appel d'offres public via le système électronique SEAO, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des conduites des rues Sauvé, Delisle et Pauline;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission et que celles-ci ont été ouvertes le 23 novembre 2022 à 9 h 00 au 65, route 338, Les Coteaux;

SOUSSIONNAIRES	Montant \$ (taxes incluses)
Shellex	328 569.81 \$
GBI Expert Conseils	214 750.31 \$
Groupe Civitas inc.	163 523.20 \$
HKR Consultation	157 909.02 \$
MLC Associés	459 900.00 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

ATTENDU QUE le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres à une enveloppe en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points ;

ATTENDU QUE les critères de pondération et d'évaluation sont les suivants :

- Compréhension et méthodologie ;
- Chargé de projets ;
- Équipe de soutien ;
- Expérience de la firme ;
- Présentation et organisation de l'offre de services ;
- Prix des services offerts.

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont obtenu le pointage final suivant :

SOUSSIONNAIRES	Pointage final	Rang
Shellex	55.95	3
GBI Expert Conseils	70.4	1
Groupe Civitas inc.	58.5	2
HKR Consultation	53.6	4
MLC Associés	51	5

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU,

D'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des conduites des rues Sauvé, Delisle et Pauline au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme « GBI Expert Conseils », aux prix forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro AO-2022-008 et à la soumission retenue.

La valeur de ce contrat est de 214 750,31 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

.... **ADOPTÉE**

Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 290 – Règlement créant une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructure de voirie, de même que toutes autres dépenses relatives au service de la voirie

Les membres du conseil municipal, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 290 créant une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructure de voirie, de même que toutes autres dépenses relatives au service de la voirie;
- dépose le projet de règlement numéro 290 intitulé : Règlement créant une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructure de voirie, de même que toutes autres dépenses relatives au service de la voirie.

Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 291 – Règlement créant une réserve financière pour la valorisation du territoire

Les membres du conseil municipal, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 291 créant une réserve financière pour la valorisation du territoire;
- dépose le projet de règlement numéro 290 intitulé : Règlement créant une réserve financière pour la valorisation du territoire.

22-11-8181

Adoption – Règlement numéro 289 – Règlement créant une réserve pour la réfection (incluant l'agrandissement et l'entretien des bâtiments municipaux

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le projet de règlement a été déposé le 21 novembre 2022 et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 289 sans modification a été remise aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU,

D'adopter le Règlement numéro 289 intitulé : Règlement créant une réserve pour la réfection (incluant l'agrandissement et l'entretien des bâtiments municipaux.

.... **ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Période de questions

Aucune intervention.

22-11-8182 Levée de la session extraordinaire du 24 novembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU,

Que la séance extraordinaire du 24 novembre 2022 soit levée à 16h00.

....ADOPTÉE

Sylvain Brazeau
Maire

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière